



AVIS DE COURSE

**24 Heures Ultim
Banque Populaire Grand Ouest
2eme Edition**

**Classe ULTIM 32/23
Du 28 septembre au 1er octobre 2023**

Préambule

La SAS Ultim Sailing a proposé l'organisation d'un évènement pour la Classe Ultim 32/23 en amont de la Transat Jacques Vabre ; acceptée par l'ensemble des armateurs et teams Ultim, membres de la Classe. L'épreuve se courra pour la deuxième année sous l'égide de la Classe ; chaque trimaran participant devra donc pouvoir justifier de son certificat de jauge en cours de validité pour l'exercice 2023.

Dates retenues : 28 septembre – 1er octobre 2023

Concept : un évènement de 4 jours réservé aux Ultims avec sessions de Runs avec invités à bord et une épreuve de 24 heures au large et en double avec un médiaman en plus.

Soutenue par la Banque Populaire Grand Ouest et les collectivités locales (« Lorient - Larmor Plage », Lorient Agglomération, le département du Morbihan et la Région Bretagne), l'épreuve propose un format inédit et original sur l'eau avec une journée de relations publiques (Runs) le vendredi 29 septembre et une épreuve de 24 heures du samedi 30 septembre 12h00 au dimanche 1er octobre - 12h00.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

INCIVILITES

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent(es) et accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant(es) ou accompagnateurs(trices). Un(e) concurrent(e) ou accompagnateur(trice) qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

1 REGLES

La Course est régie par les textes en vigueur des documents listés ci-dessous, complétés et éventuellement modifiés par les Instructions de Course (IC) :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règles de la Classe Ultim 32/23
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher et du lever du soleil
- 1.4 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO :2), pour la course des 24H avec les modifications précisées dans les règles de Classe Ultim 32/23 et les exemptions/dérogations validées par la FFVoile.
- 1.5 **Les RCV suivantes sont modifiées :**
 - RCV 41 (Aide extérieure) et 45 (Mise au sec, amarrage, mouillage) modifiées dans l'AC 13.2.
 - RCV 42.3 : un bateau peut utiliser son moteur ou être remorqué pour revenir à Lorient ou dans un abri convenu avec la direction de course pour réparer et reprendre la course après autorisation de la direction de course : modifiées dans l'AC 13.2.
 - RCV 44.1 (Effectuer une pénalité) : modifiée dans les I.C.
 - RCV 48.1 (Limitations sur l'équipement) : modifiée par « les bateaux pourront embarquer du matériel de rechange pendant la course sous réserve de l'autorisation écrite du Directeur de course ».
 - RCV 51 (Lest Mobile) : supprimer les 2 premières phrases et remplacer par : « Tout déplacement de poids dans le but de modifier le réglage ou la stabilité est autorisé dans les limites suivantes : à l'intérieur du bateau, tous les éléments lourds pouvant endommager le bateau ou blesser l'équipage doivent être solidement amarrés en permanence.
La nourriture, les bidons d'eau et de fuel, l'accastillage et les pièces de rechange peuvent être rangés dans des sacs ou des boîtes et déplacés s'ils sont solidement amarrés au bateau.
Le matériel de sécurité (dont les radeaux de survie et/ou le matériel plombé) ne doit pas être déplacé. Les voiles peuvent être déplacées librement dans le respect de la RSO 4.29 ».
 - RCV 54 (Étais avant et point d'amure des focs) : ne s'applique pas.
 - RCV 61 (Exigences pour réclamer) : modifiée dans les I.C.
 - RCV 62 (Réparation) : modifiée dans les I.C.
 - RCV 63 (Instructions) : modifiée dans les I.C.
 - RCV 64 (Décisions) : modifiée dans les I.C.

Les modifications aux RCV apparaîtront en entier dans les instructions de course

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront adressées aux teams avant le 15 septembre 2023.

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse www.ultimsailing.com

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à www.ultimsailing.com
Des informations officielles pourront être transmises aux concurrents sur un groupe WhatsApp.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux Ultim en règle avec leur autorité nationale et possédant un certificat de jauge,

Runs : l'embarquement d'invités est possible dont 3 invités de l'organisation à bord de chaque Ultim par session de run.

24H : L'équipage est constitué de 3 personnes : skipper, co-skipper et médiaman.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Licence FFVoile temporaire autorisée pour les invités des runs

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge
- l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Ultim Sailing jusqu'au 15 septembre 2023.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur ce lien <https://forms.gle/KqVdpPwu9i1WAG4P6>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Ultim	6 000 euros HT

6 PUBLICITE
[DP] [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

Jeudi 28 septembre

- 12h00 : heure limite arrivée des bateaux au ponton
- 17h00 : Briefing Accueil et Journée runs
- 19h00 : Soirée officielle au Restaurant « Les Mouettes »

Vendredi 29 septembre (programme prévisionnel)

- 10h30 : Ouverture premier créneau de runs
- 12h15 : Ouverture deuxième créneau de runs
- 14h00 : Ouverture troisième créneau de runs
- 15h45 : Ouverture quatrième créneau de runs
- 17h30 : Retour ponton

Samedi 30 septembre

- 09h30 : Briefing Météo
- 10h30 : Appareillage de la flotte
- 12h00 : Départ des 24 heures Ultim

Dimanche 1er octobre

- 12h00 : Arrivées des 24 heures
- 13h00 : Brunch
- 14h30 : Remise du Trophée

8 ZONE DE COURSE
L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS
L'Annexe à l'AC indique le parcours prévisionnel, le parcours définitif sera donné le vendredi 29 septembre.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT
Un classement de la course de 24h au temps réel sera établi après application des décisions du jury.
Les résultats des runs ne sont pas pris en compte dans le classement

12 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un pavillon siglé : 24 H Ultim*.

13 AIDE EXTERIEURE (DP)

13.1 Le routage est autorisé conformément aux règles de la Classe Ultim.

13.2 (Ceci modifie les RCV 41 et 45) **Les bateaux doivent effectuer la totalité de la course d'une façon indépendante** et ne doivent pas, délibérément, naviguer de conserve ou prendre des dispositions en vue d'un quelconque accompagnement. Pendant la course, le bateau ne peut avoir de contact matériel avec un autre navire ou aéronef. Il ne peut être ravitaillé de quelle que façon que ce soit.

13.3 Pendant la course, un bateau peut faire escale ou mouiller et recevoir assistance dans les conditions suivantes uniquement :

- Le Skipper doit en faire la demande à la direction de course (VHF, téléphone).
- Après accord de la direction de course sur le lieu de l'arrêt, sur les réparations à effectuer et éventuellement sur le matériel à changer, le bateau peut être remorqué ou mettre son moteur pour entrer et/ou sortir du port ou du mouillage convenu avec la direction de course et sur une distance convenue à condition qu'il puisse être prouvé que le résultat global d'un tel remorquage ou de la marche au moteur n'ait pas favorisé la progression du bateau vers la ligne d'arrivée.
- Lorsque le bateau est en remorque ou au moteur, et seulement à ce moment-là, des personnes peuvent monter à bord.
- Lorsque le bateau est au mouillage ou amarré sur une bouée ou à couple d'un navire mouillé ou à quai dans le port ou l'abri convenu avec la Direction de course, les réparations peuvent être effectuées et il peut être ravitaillé et embarquer le matériel de rechange convenu avec la Direction de course.
- L'Equipage peut débarquer.
- Lorsque le bateau a fini ses réparations, pour reprendre la course, il peut être remorqué ou partir au moteur sur une distance convenue d'avance avec la direction de course à condition qu'il puisse être prouvé que le résultat global d'un tel remorquage ou de la marche au moteur n'ait pas favorisé la progression du bateau vers la ligne d'arrivée. Le Skipper confirme à la direction de course sa reprise de la course et certifie le respect des exigences de cet article.

14 PROTECTION DES DONNEES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer (pendant et après la compétition ; news, communiqués, image du jour, pastille vidéo bilan) des contenus en mouvement ou statiques, prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de l'épreuve pendant une durée d'un an.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Les prix seront des trophées.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

ULTIM SAILING :

Emmanuel Bachellerie

M : 06 07 40 67 68 - e.bachellerie@ultimsailing.com

Mathieu Sarrot

M : 06 60 67 1000 – mathieu.sarrot@gmail.com

Direction de course

Gilldas Morvan

M : 06 62 48 85 44 - morvangildas29@gmail.com

Claire Renou

M : 06 87 11 69 66 – claire.renou17@gmail.com

Comité & Jury

Jean Coadou

M : 06 30 64 32 35 - jeancoadou@gmail.com

Georges Priol

M : 06 37 28 33 70 – georges.priol@wanadoo.fr

